



DELIBERATION N°20140155 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (C.L.S.H.) - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX CENTRES SOCIAUX DE SAINT-JULIEN ET IZIEUX LE CREUX

MME JACQUET BERNADETTE EXPOSE CE QUI SUIT :

Suite à la fermeture du centre social de Fonsala en juin 2014, des dispositions ont été prises pour accueillir les enfants en centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Les centres sociaux de Saint-Julien et d'Izieux-Le Creux ont été sollicités et ont augmenté leurs capacités d'accueil au mois de juillet. Cette disposition a été reconduite pour les vacances de La Toussaint et le sera pour les vacances de fin d'année.

Le centre social de Saint-Julien a accueilli en moyenne 32 enfants supplémentaires pendant les vacances d'été, une vingtaine d'enfants sur les petites vacances. Ce surplus d'activité a entraîné un coût supplémentaire de 29 080 €, comblé en partie par la participation des familles et les participations de la CAF. Un reliquat de 15 930 € reste à la charge du centre social et il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de ce montant conformément aux engagements pris lors de notre sollicitation.

De même, le centre social d'Izieux-Le Creux a accueilli en moyenne une dizaine d'enfants supplémentaires sur ces périodes scolaires pour un coût total de 7 812 €. La somme qui reste à la charge du centre social s'élève à 5 178 € et il est également proposé d'attribuer une subvention équivalente.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 930 € au centre social de St-Julien et une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 178 € au centre social d'Izieux-Le Creux,
- **d'autoriser** le versement de ces sommes aux attributaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits réservés au budget général de la ville, fonction 422 – chapitre 67 – article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014